

CONDITIONS DE VENTE

La vente est faite au comptant.

Les acquéreurs paieront, en sus de l'adjudication, par lot les frais légaux 14,40 % TTC en matière de ventes judiciaires, et 20% TTC en matière de ventes volontaires.

En cas de paiement par chèque non certifié, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à l'encaissement.

En cas de non-paiement par chèque certifié ou espèces, l'objet pourra être remis en adjudication, sur folle enchère, immédiatement ou à la première opportunité.

En cas de double enchère reconnue effective par l'Huissier de Justice chargé de la vente, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

La tolérance d'un magasinage n'engage pas la responsabilité de l'Huissier de Justice chargé de la vente, à quelque titre que ce soit, l'objet étant considéré sous la garantie exclusive de l'adjudicataire, dès le moment de l'adjudication.

Tous les objets, tableaux modernes ou anciens, sont vendus sous la garantie de l'Huissier de Justice chargé de la vente et, s'il y a lieu, de l'expert qui l'assiste, suivant les désignations portées au catalogue et compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

Aucune réclamation ne sera possible pour les restaurations d'usage et petits accidents, l'exposition ayant permis l'examen de l'objet. Seuls seront pris en considération les accidents graves et les repeints importants. L'état des cadres n'est nullement garanti.

Pour les tableaux, l'indication « Huile » est une garantie mais le support peut être indifféremment panneau, carton ou toile. Les rentoilages sont considérés comme une mesure conservatoire et non comme un vice.

Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

***SCP Sentucq Torquato Monnier Foltzer, 12 place Jean Jaurès, 41000 Blois
Bureau secondaire: 2 rue Porte aux Dame, 41200 Romorantin-Lanthenay***